

Convention entre l'université de Lille1, Sciences et Technologies

Et

le pôle de compétitivité Matikem

Les parties :

**L'Université Lille 1 – Sciences et Technologies (LILLE 1)**, Etablissement Public à caractère scientifique Culturel et Professionnel, ayant son siège Cité scientifique – Bâtiment A3, 59655 Villeneuve d'Ascq Cedex, SIRET 195 935 598 00019, code APE 8542 Z, représenté par son Président, Monsieur Jean-Christophe CAMART,

Ci-après désigné « **LILLE 1** »

représentée par son Président, Jean Christophe Camart

et

Le pôle de compétitivité **MATIKEM** dédié aux matériaux, à la chimie et à la chimie verte, structure associative loi 1901, sis Parc scientifique de la Haute Borne, 9 rue Héloïse, 59650 Villeneuve d'Ascq.

Ci-après désigné « **MATIKEM** »

représenté par son Président, Antonio Molina

**Article 1 :**

Lille1 et MATIKEM lancent, en association avec le pôle Uptex et l'association CEEBIOS (Centre Européen d'Excellence en biomimétisme de Senlis) la première édition du concours recherche et innovation "Biomimétisme - Inspiration du futur" à destination des chercheurs, enseignants-chercheurs, doctorants, partenaires du privé et du public, de la région Hauts-de-France.

Ce concours a pour objectif de stimuler les initiatives et la créativité dans ce domaine en expansion, en récompensant des projets innovants, ambitieux et associant à minima deux disciplines, autour d'un produit, d'un procédé ou d'un service.

Le jury composé d'experts académiques, institutionnels et industriels récompensera trois lauréats dans les catégories suivantes : éco-innovation, manufactures du futur et recherche fondamentale.

**Article 2 :**

MATIKEM est l'organisme support de l'organisation de ce concours dont les prix seront remis en décembre 2017. MATIKEM s'engage à mentionner sur les supports de communication et lors de la remise des prix le soutien de LILLE1.

**Article 3 :**

LILLE1 s'engage à verser la somme de 10 500€ (dix mille cinq cents euros) à MATIKEM au titre de sa contribution à l'un des prix remis aux lauréats du concours.

Le versement aura lieu en une seule fois à la signature de la présente convention au compte ouvert au nom de MATIKEM

<b>Relevé d'identité bancaire / Bank details statement</b>						
IBAN (International Bank Account Number)			BIC (Bank Identification Code)			
<b>FR76 1350 7001 0631 3944 5219 167</b>			<b>CCBPFRPPLIL</b>			
Code Banque	Code Guichet	N° du compte	Clé RIB	Domiciliation/Paying Bank		
<b>13507</b>	<b>00106</b>	<b>31394452191</b>	<b>67</b>	<b>AG TOURCOING</b>		

**Article 5**

La présente convention sera résiliable de plein droit par LILLE1 en cas de manquement de MATIKEM à l'une quelconque de ses obligations.

**Article 6:**

La convention est soumise au droit français.

En cas de litige lié à la validité, l'interprétation ou l'exécution de la convention, les Parties s'efforceront à résoudre leur différend à l'amiable.

Au cas où les Parties ne parviendraient pas à résoudre leur différend, le litige sera porté au tribunal administratif de Lille.

Fait à Villeneuve d'Ascq, le : .....

En deux (2) exemplaires originaux

Signature des représentants des deux parties

Le Président de MATIKEM  
Antonio Molina

Le président de LILLE 1  
JC CAMART